

**Assurance-hospitalisation**

Les dix provinces du Canada ont adopté un régime fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation. D'après cette entente, le gouvernement fédéral paie la moitié environ des frais d'hospitalisation des malades assurés en vertu du régime. Les provinces suppléent le reste. Les gouvernements provinciaux se procurent de différentes façons les recettes qu'ils destinent à cette fin. La province de Québec a augmenté son impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Certaines provinces exigent la retenue d'une prime mensuelle sur la rémunération des résidents de la province, à titre de contribution ou de prime. Dans ces provinces, les non-salariés sont également tenus, comme condition de leur participation, de payer la prime directement. Dans quelques autres provinces, le régime d'hospitalisation est alimenté, en totalité ou en partie, par le produit d'une taxe sur la vente au détail. Se reporter également aux pages 306-310.

**Section 3.—Finances fédérales**

La sous-section 1 de la présente section renferme des tableaux sur la statistique fédérale établie en conformité, autant que possible, des classements, concepts et définitions retenus pour la statistique provinciale et municipale. Ces tableaux diffèrent de ceux de la sous-section 2 en ce que ces derniers sont puisés directement dans les *Comptes publics du Canada*. Les rapports détaillés publiés par le Bureau fédéral de la statistique font la conciliation des recettes, des dépenses et de la dette indiquées dans les sous-sections 1 et 2. Les tableaux des *Comptes publics du Canada* sont encore reproduits pour maintenir la continuité et parce que ces tableaux présentent de l'intérêt et une certaine utilité.

**Sous-section 1.—Statistique du B.F.S. sur les finances fédérales**

**Recettes et dépenses.**—Le tableau 4 donne le détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral pour les années terminées le 31 mars 1963 et 1964.

**4.—Détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral, années terminées le 31 mars 1963 et 1964**

Source	1963	1964	Source	1963	1964
	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
<b>Recettes fiscales</b>					
Impôt sur le revenu			Privilèges, licences et permis		
Sociétés <sup>1</sup> .....	1,298,087	1,374,708	Ressources naturelles.....	3,928	5,232
Particuliers <sup>1</sup> .....	2,018,276	2,167,674	Autres.....	22,548	23,927
Intérêts, dividendes et autres revenus allant à l'étranger.....	129,137	124,500	Ventes et services non institutionnels.....	62,617	66,431
Taxe de vente générale <sup>1</sup> .....	1,108,210	1,277,815	Amendes et peines.....	1,213	1,548
Droits d'accise et taxes spéciales d'accise			Profits du Fonds du change.....	35,227	62,594
Boissons alcooliques.....	219,814	233,407	Recettes provenant des entreprises publiques.....	107,084	124,651
Tabac.....	383,553	390,636	Monnaies et matières.....	9,706	10,625
Autres.....	37,889	41,721	Service postal.....	222,359	235,865
Droits de douane.....	644,992	581,441	Autres recettes.....	11,979	13,228
Impôts sur les biens transmis par décès.....	87,143	90,671	Recettes non imputables sur le revenu et excédentaires.....	22,751	27,695
Autres.....	491	219			
Total, recettes fiscales....	5,927,592	6,282,792	<b>Total, recettes générales nettes.....</b>	<b>6,427,004</b>	<b>6,854,588</b>

<sup>1</sup> Y compris les impôts crédités à la Sécurité de la vieillesse.

Le tableau 5 donne le détail des paiements du gouvernement fédéral aux provinces, aux territoires et aux municipalités au cours de l'année terminée le 31 mars 1964, et le tableau 6 présente la ventilation des dépenses selon la fonction pour les années closes le 31 mars 1963 et 1964.